

Réaménagement du parc Reid en 2017 40, avenue Reid

Sommaire du Programme de gestion des risques environnementaux

Table des matières

Réaménagement du parc Reid en 2017 40, avenue Reid	2
Sommaire du Programme de gestion des risques environnementaux	2
Programme de gestion des risques environnementaux.....	3
Q. 1 – À quoi servait le site par le passé?	3
Q. 2 – Quelles études environnementales ont été menées sur le site?	4
Q. 3 – Quels types de contaminants se trouvent sur le site?	5
Q. 4 – Pourquoi les HAP et les métaux dans le sol posent-ils un risque éventuel pour la santé?	5
Q. 5 – Le niveau de contamination pose-t-il actuellement des risques pour la santé humaine?	6
Q. 6 – Comment la Ville prévoit-elle régler le problème de contamination au parc Reid?	6
Q. 7 – La population sera-t-elle exposée à des niveaux de contaminants inacceptables pendant les travaux d’assainissement?	7
Q. 8 – Les arbres mûrs actuels du parc Reid feront-ils les frais du projet d’assainissement?	7
Q. 9 – Comment l’efficacité des mesures de gestion des risques sera-t-elle surveillée sur le site?	8
Q. 10 – L’autorité en santé publique participe-t-elle à ce projet?	8
Q. 11 – Quand les travaux d’assainissement commenceront-ils? Pendant combien de temps le parc sera-t-il fermé?	8

Réaménagement du parc Reid en 2017

40, avenue Reid

Sommaire du Programme de gestion des risques environnementaux

Afin de mieux répondre aux besoins en loisirs de la population des environs, la Ville d'Ottawa réaménagera le parc Reid à compter du printemps 2017. Ce projet, qui a fait l'objet d'une consultation publique s'étendant sur quelques années, prévoit l'installation d'un nouvel équipement de jeu, d'un abri, de stations de conditionnement physique et de mobilier de parc, la plantation d'arbres ainsi que l'aménagement de sentiers. De plus, le terrain de basketball existant sera déplacé; le parc de stationnement, enlevé; le bâtiment actuel (l'ancienne ferme Reid), partiellement démoli (ses murs de pierre patrimoniaux seront préservés); et un aménagement paysager général sera accompli en vue d'aménager une glissade pour l'hiver et un parc canin.

D'après les études environnementales menées préalablement, dans certaines portions du site, le sol a des concentrations de métaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) supérieures aux normes provinciales sur les terrains de parc. Par conséquent, le projet de réaménagement a été étendu afin d'inclure un programme de gestion des risques environnementaux visant à éviter toute exposition future de la population à ces contaminants grâce à une approche appelée « recouvrement du site ».

Bien que la Ville prenne de telles mesures pour éviter l'exposition future des usagers du parc Reid à ces contaminants, il n'y a pas lieu de s'alarmer de leur présence actuelle et passée. Les risques potentiels associés à ce niveau de contamination sont calculés en fonction d'une exposition pendant toute une vie, et un contact direct répété ou prolongé est nécessaire pour que la contamination représente un danger. Santé publique Ottawa (SPO) a examiné les études environnementales menées sur les lieux et appuie la stratégie du programme de gestion des risques environnementaux. Les résidents qui ont des questions ou des inquiétudes concernant la santé peuvent communiquer avec SPO au 613-580-6744.

Le réaménagement du parc et le programme de gestion des risques environnementaux devraient commencer en mai et se terminer en décembre 2017. Le terrain du club de bowling n'est pas inclus dans le secteur visé; la Ville se limitera à quelques améliorations de la sécurité de la clôture qui l'entoure.

De plus amples renseignements sur l'histoire du terrain du parc Reid, sur l'état environnemental du site et sur le programme de gestion des risques environnementaux figurent dans la fiche de renseignements et foire aux questions suivantes.

Fiche de renseignements et foire aux questions Parc Reid (40, avenue Reid)

Programme de gestion des risques environnementaux

Q. 1 – À quoi servait le site par le passé?

R. 1 – Autrefois, la propriété de la Ville d'Ottawa située au 40, avenue Reid faisait partie de la ferme Reid, fondée dans les années 1830. La ferme a été subdivisée dans les années 1920, et c'est probablement à cette époque que le terrain actuel a été transmis à la Ville. Quelque part entre 1948 et 1958, le parc Reid a été créé sur le site, et l'on y a aménagé un terrain de bowling, une patinoire et une patinoire extérieure. Le bâtiment original de la ferme Reid, bâti vers 1840, est encore sur pied aujourd'hui, après de multiples modifications et rénovations au fil du temps. Depuis les années 1950 et 1960, le bâtiment était utilisé comme pavillon pour le parc et accueillait le centre d'arts dramatiques Elmdale, mais il a plus récemment été fermé au public et a été utilisé comme entrepôt.



Parc Reid, vers 1958

Le parc Reid est parallèle au côté sud de l'autoroute 417, qui, avant la construction du Queensway (1958-1965), était une voie ferrée du Canadien National. Un dépôt d'entretien municipal (l'ancien dépôt du quartier Elmdale-Victoria) avait été aménagé dans le plateau supérieur au nord-est de la propriété, avant d'être enlevé à la fin des années 1960.

Q. 2 – Quelles études environnementales ont été menées sur le site?

R. 2 – Une série d'études environnementales a été menée au parc Reid (40, avenue Reid), à commencer par une évaluation environnementale de site (EES) de la phase I, en mai 2013, qui a permis de relever quelques éventuelles préoccupations environnementales sur les lieux, notamment en lien avec l'ancien dépôt d'entretien municipal au coin nord-est du site et la présence d'anciens matériaux de remplissage près du pavillon. Une EES de phase II a donc été recommandée afin d'évaluer les possibles effets de ces caractéristiques sur le sol ou l'eau souterraine.

Le premier volet de l'EES de phase II a été effectué en 2013. Ce processus a inclus le creusement de trous de forage environnementaux au coin nord-est du site, près de l'ancien dépôt d'entretien municipal et du pavillon. Des trous de forage géotechniques ont aussi été effectués dans le reste du parc (sauf sur le terrain du club de boulingrin). Les analyses réalisées dans les trous de forage percés en 2013 ont révélé que des matériaux de remplissage contenant différents déchets et débris étaient répandus dans tout le parc. Une analyse chimique des matériaux a permis de déceler des concentrations de métaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) supérieures aux normes sur les terrains de parc du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). Au cours de l'EES, on a repéré une quantité limitée d'eau souterraine peu profonde seulement. Aucun problème n'a été décelé dans les échantillons d'eau souterraine prélevés.

En 2016, la Ville a commandé d'autres études environnementales afin de confirmer l'envergure du problème dans le sol du site. Une évaluation des risques, elle aussi commandée en 2016, a mené à la création de normes propres au site concernant les contaminants problématiques repérés, et a permis de formuler des recommandations de gestion des risques. À partir des trous de forage creusés et des échantillons de sol prélevés en 2016, il a été estimé que la contamination du sol dépassant les normes couvrait une zone relativement vaste, d'environ 5 600 m².

À la lumière de ces résultats, l'Unité d'assainissement de l'environnement de la Ville prévoit mettre en œuvre un programme de gestion des risques visant à prévenir les contacts directs avec le sol contaminé.

Q. 3 – Quels types de contaminants se trouvent sur le site?

R. 3 – Les études environnementales menées au parc Reid ont permis de déceler dans le sol des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de métaux supérieures aux normes du MEACC et aux normes propres au site.

Les HAP forment un groupe de plus d'une centaine de produits chimiques générés par la combustion incomplète de carburant, de déchets et d'autres substances organiques. Leur présence dans l'environnement étant principalement attribuable à l'activité humaine, les HAP se trouvent en général dans les vieux secteurs urbains, surtout ceux consacrés à des activités industrielles ou à la fabrication. On en trouve dans l'asphalte, le pétrole brut, le charbon, le brai de goudron de houille, la créosote et les gaz d'échappement des véhicules. Les HAP se présentent attachés à des particules de poussière dans l'air, et parfois à l'état solide dans les sols ou les sédiments.

La contamination des sols par des métaux en milieu urbain est liée à plusieurs causes, notamment aux matériaux de construction, à la peinture, aux fertilisants, au bois traité, à une infrastructure vieillissante, aux gaz d'échappement des véhicules ou à d'autres déchets commerciaux ou industriels.

Au parc Reid, la principale source d'HAP et de métaux est la mauvaise qualité du matériau de remplissage sous la surface, comme en témoignent les déchets et débris retrouvés au cours des récentes études environnementales.

Q. 4 – Pourquoi les HAP et les métaux dans le sol posent-ils un risque éventuel pour la santé?

R. 4 – Dans certaines circonstances, les HAP et les métaux peuvent poser un risque pour la santé humaine. Par exemple, certaines composantes des HAP pourraient causer le cancer, et le benzopyrène est un cancérigène connu. Les HAP sont aussi irritants pour la peau.

Tout le monde est exposé à de petites quantités de métaux et d'HAP qui se trouvent dans l'air, le sol, la poussière ménagère, la nourriture, l'eau potable et plusieurs produits de consommation et d'entretien. Pour qu'un sol contaminé par des HAP et des métaux pose un risque pour la santé d'une personne, celle-ci doit entrer en contact direct avec le sol ou le perturber. Les effets des HAP et des métaux sur la santé dépendent de l'envergure de l'exposition (durée et fréquence), de la quantité de contaminants à laquelle la personne est exposée (concentration relative), de la nature de l'exposition (inhalation, ingestion ou contact cutané) ainsi que de la personne exposée (âge, troubles de santé préexistants, etc.). Les enfants sont plus susceptibles d'être exposés aux HAP et aux métaux parce qu'ils tendent à jouer directement sur le sol et, comme ils portent fréquemment leurs mains à leur bouche, parce qu'ils risquent d'ingérer de petites quantités de terre.

Soulignons que bien qu'il a été déterminé que le sol du parc est contaminé par des HAP et des métaux, un contact direct ou une perturbation du sol sont nécessaires pour que cette contamination pose un risque. De plus, une exposition directe prolongée et répétée serait nécessaire pour qu'un danger réel survienne.

Q. 5 – Le niveau de contamination pose-t-il actuellement des risques pour la santé humaine?

R. 5 – Une évaluation du niveau de risque a été menée au parc Reid pour mesurer les risques possibles pour la santé humaine associés à la concentration élevée d'HAP et de métaux décelée dans le sol. À la lumière de cette évaluation, il existe un risque potentiel associé au contact direct avec certains HAP et métaux qui sont présents à des concentrations supérieures au seuil de risque potentiel inacceptable du MEACC.

Conformément à l'approche du MEACC, l'estimation du niveau de risque est fondée sur certaines hypothèses prudentes concernant la durée et l'intensité de l'exposition. Les résultats obtenus sous-entendent une exposition pendant toute une vie et ne supposent pas de risques immédiats ou considérables pour la santé humaine. Santé publique Ottawa (SPO) a examiné les études environnementales menées sur les lieux et appuie la stratégie du programme de gestion des risques environnementaux. Les résidents qui ont des questions ou des inquiétudes concernant la santé peuvent communiquer avec SPO au 613-580-6744.

Q. 6 – Comment la Ville prévoit-elle régler le problème de contamination au parc Reid?

R. 6 – Le parc Reid sera réaménagé au printemps et à l'été 2017. La Ville en profitera pour mettre en œuvre un programme de gestion des risques pour régler le problème de contamination. Ce programme a été conçu pour prévenir tout contact direct avec le sol contaminé grâce à une approche appelée recouvrement du site, qui consiste à apporter de la terre propre et à en placer une épaisseur d'environ 0,5 m par-dessus le sol contaminé. Une membrane géotextile sera aussi placée comme barrière entre le sol préexistant et la terre propre.

Ce recouvrement entraînera quelques modifications à la hauteur et au nivellement du site, mais l'aménagement paysager qui sera effectué dans le cadre du réaménagement assurera une transition harmonieuse avec les éléments existants et les propriétés voisines.

Q. 7 – La population sera-t-elle exposée à des niveaux de contaminants inacceptables pendant les travaux d’assainissement?

R. 7 – Au cours des travaux, le chantier sera clôturé, et seul le personnel autorisé pourra accéder au site, ce qui éliminera toute exposition directe au sol contaminé. Pour limiter l’inhalation possible de particules contaminées, l’entrepreneur sera tenu de créer et de mettre en œuvre un plan de contrôle des poussières. Celui-ci devra inclure des mesures de prévention de l’émission de poussières diffuses sur le chantier et dans les propriétés adjacentes, et des moyens d’éviter que les véhicules ne transportent de la terre contaminée sur la chaussée municipale environnante. Un expert-conseil en environnement retenu par la Ville sera sur place pendant toute la durée du projet pour veiller à la mise en œuvre des mesures de contrôle des poussières et des autres mesures.

Q. 8 – Les arbres mûrs actuels du parc Reid feront-ils les frais du projet d’assainissement?

R. 8 – Dans la mesure du possible, tous les efforts seront faits pour préserver les arbres et le couvert forestier du parc. Toutefois, en raison de l’ampleur du réaménagement et du programme de gestion des risques, tous les arbres ne pourront pas être conservés, en particulier dans le centre du parc, où la majorité des travaux auront lieu. Les arbres enlevés ou perdus seront remplacés par de nouveaux arbres de gros calibre qui ont été inclus dans le plan de réaménagement du parc.

Pour ce qui est des arbres qu’il sera possible de conserver, d’autres mesures de gestion des risques seront prises pour éviter toute perturbation dans la zone critique des racines. L’exposition possible par contact direct avec le sol contaminé sera limitée autour des arbres grâce à l’installation d’une barrière peu profonde tout juste sous le gazon et la terre végétale. Cette barrière est une membrane géotextile perméable conçue spécifiquement pour agir comme barrière physique, tout en permettant la circulation de l’air et la percolation de l’eau dans le sol.

Q. 9 – Comment l’efficacité des mesures de gestion des risques sera-t-elle surveillée sur le site?

R. 9 – Un expert-conseil en environnement retenu par la Ville sera sur place pendant toute la durée du projet pour superviser le programme de gestion des risques. Une fois le projet terminé, le site sera inspecté et entretenu régulièrement pour assurer l’intégrité de la terre de recouvrement. Toute réparation nécessaire sera effectuée immédiatement et un registre de toutes les inspections, lacunes et réparations sera tenu par la Ville.

Q. 10 – L’autorité en santé publique participe-t-elle à ce projet?

R. 10 – Santé publique Ottawa a été consulté durant la planification du projet, a examiné les études environnementales sur le site et appuie la stratégie du programme de gestion des risques environnementaux. Les résidents qui ont des questions ou des inquiétudes concernant la santé peuvent communiquer avec SPO au 613-580-6744.

Q. 11 – Quand les travaux d’assainissement commenceront-ils? Pendant combien de temps le parc sera-t-il fermé?

R. 11 – Les travaux de réaménagement et le programme de gestion des risques devraient commencer en mai 2017. Le parc devrait rouvrir au public d’ici décembre 2017.

Pour toute question concernant l'état environnemental du parc ou le programme de gestion des risques qui n'a pas été abordée dans le présent document, communiquez avec les personnes suivantes :

David Kiar

Conseiller, Assainissement de l'environnement
Bureau des services immobiliers municipaux, Ville d'Ottawa
Téléphone : 613-580-2424, poste 23251
david.kiar@ottawa.ca

Kim Millar

Gestionnaire de programme, Assainissement de l'environnement
Bureau des services immobiliers municipaux, Ville d'Ottawa
Téléphone : 613-580-2424, poste 23416
kim.millar@ottawa.ca

Pour toute question concernant le projet de réaménagement du parc qui n'a pas été abordée dans le présent document, communiquez avec :

Paul Landry

Gestionnaire principal de projet, Planification des installations et des parcs
Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, Ville d'Ottawa
Téléphone : 613-580-2424, poste 24392
paul.landry@ottawa.ca